

## COMPTE RENDU CTL du 5 février

### Modification des horaires d'ouverture au public.

Dans sa déclaration liminaire SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66 a dénoncé l'affaiblissement constant des moyens de la DGFIP, service public vital pour l'Etat mais aussi pour tous les élus locaux, les citoyens et les entreprises.

Le constat dressé par la dernière enquête de l'observatoire interne (novembre 2014) est affligeant : une majorité d'agents de la DGFIP craignent une dégradation de leurs conditions de vie au travail dans les années à venir et constatent une perte de sens au travail très nette.

Concernant le seul point à l'ordre du jour de ce CTL, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66 a souligné que l'accueil est au cœur de la plupart des missions de la DGFIP dans un contexte de sollicitations croissantes dans un climat de plus en plus difficile.



Les agents attendent des réponses concrètes car la seule réduction des horaires d'ouverture ne règlera pas tout quant à leurs préoccupations en matière de conditions de vie au travail : il faut des emplois !!!

Pire, les flux d'usagers risquent de se concentrer sur des périodes resserrées, et pourraient contribuer à accroître les tensions de toute nature.

Nous rappelons que ces agents sont en 1<sup>ère</sup> ligne face au mécontentement des usagers, exacerbé par le contexte actuel, et deviennent trop souvent l'exutoire de leurs colères.

**La mise en application des nouveaux horaires se fera le 9 mars 2015 après consultation du CHSCT le 3 mars**

Un débat s'est ensuite engagé sur le sujet des périodes de pics de réception que sont à la fois la campagne DPR et les échéances de recouvrement.

La note prévoit 40 jours dérogatoires aux horaires, pour pouvoir ouvrir sur des plages plus larges. Aucune décision n'a été prise lors de ce CTL, mais SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66 a souligné que seule la campagne DPR pouvait être dérogatoire, les autres dates se chevauchant et étant plus fréquentes dans l'année. Par ailleurs les trésoreries mixtes ont aussi des pics d'activité liés aux produits locaux.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66 a dénoncé ces périodes dérogatoires : le gouvernement a décidé de supprimer en masse des emplois à la DGFIP depuis des années. Aujourd'hui pour faire face la DGFIP ferme drastiquement ses services au public. quant elle ne ferme pas délibérément des sites,

**Ce ne sont ni les Organisations Syndicales, ni les agents qui doivent trouver de solutions à un manque flagrant d'effectifs : les usagers pourront toujours se plaindre à leurs élus locaux.**

Lors des jours de fermeture au public la réception téléphonique sera assurée sauf pour les postes déjà déchargés du téléphone lors des ½ journées de fermeture antérieures (répondeur vocal)

Nous avons alerté la direction sur le risque de report de réception entre les postes fermés et ceux qui seront ouverts .

Le directeur s'est engagé à un point d'étape sur les flux d'usagers.

Nous avons demandé, conformément à leur souhait, que les agents d'accueil de la Côte Vermeille puissent rester sur leur poste de travail lorsque d'autres missions leur seront confiées par les SIP de Perpignan .

Enfin, nous avons demandé de la souplesse pour que les Chefs de Service puissent accorder des congés ou autres absences dans les services désormais fermés le vendredi après midi.

VOTES : CGT et FO ont voté contre SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 66 a refusé de voter pour les raisons suivantes :

La section locale a refusé de voter sur le sujet de l'aménagement des horaires d'ouverture au public

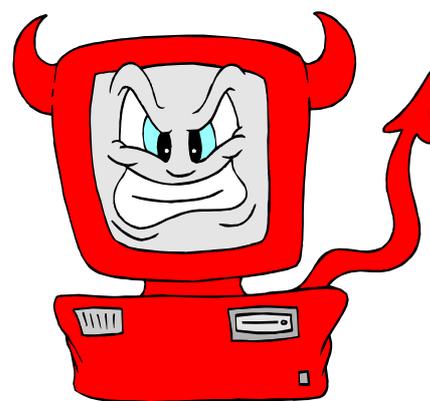
**POURQUOI ? ? ?**

**PARCE QUE** nous refusons de nous prononcer sur un vote qui nous oblige à choisir d'une part entre les légitimes revendications des agents qui souhaitent pouvoir souffler face à une masse de réception physique importante, et par ailleurs, le recul indéniable du service à l'utilisateur et donc du service public. Il est syndicalement IMPOSSIBLE de voter POUR ce type de mesures. Il est syndicalement IMPOSSIBLE de ne pas tenir compte de la volonté des agents en votant CONTRE. L'abstention n'a pas de sens.

**PARCE QUE** Ces mesures drastiques de fermeture au public ne visent qu'à tenter de gérer les difficultés d'accueil mais aussi celles des services de gestion sans cesse sollicités. Ce n'est pas une solution, **la solution c'est l'arrêt des suppressions d'emplois** (160 en 10 ans dans le département).

**PARCE QUE** Réduire les horaires d'ouverture c'est abandonner une mission qui est au cœur de la DGFIP : l'accueil du public. Si la seule réponse au mal être des agents, à leurs conditions de vie au travail, à l'exercice de leurs missions est de réduire la voilure alors il y a de quoi s'inquiéter au vu des pistes de réflexion de la DG : fusion de services (SPF, SIP, SIE...), restructurations, réorganisations (SIE), transfert de missions (en région : RH, entre services...), Maisons de l'Etat ou de services publics et bien sûr suppressions d'emplois !!!

**PARCE QUE** Nous considérons que le CHSCT aurait dû être saisi pour avis avant le CTL. En effet tous les agents en charge de l'accueil se verront confier d'autres missions. Dans la plupart des services cela va entraîner des réorganisations sur la répartition des tâches.



### Situation des comptes débiteurs secteur impôt CFP PRADES

SFP 66 a demandé la situation actuelle du RAR. 250 comptes apurés par la cellule dédiée à la direction. Au 31/12/2014, 529 comptes débiteurs, alors que le seul secteur de PRADES en comptait 247 à la même date. Le transfert de CONFLENT n'est donc pas neutre, d'autant que le nombre d'agents affectés au SIP recouvrement (2) est le même et que le plus gros des côtes basculera en mars 2015.

Sur le secteur public local, les agents ALD ne sont pas du tout ou partiellement formés à leurs missions, et compte tenu des départs possibles, il ne resterait qu'un cadre C référent.

Le directeur a précisé qu'un rapport a été établi pour la DG sur la situation des emplois sur la RAN de PRADES, rapport qui sera fourni aux OS.

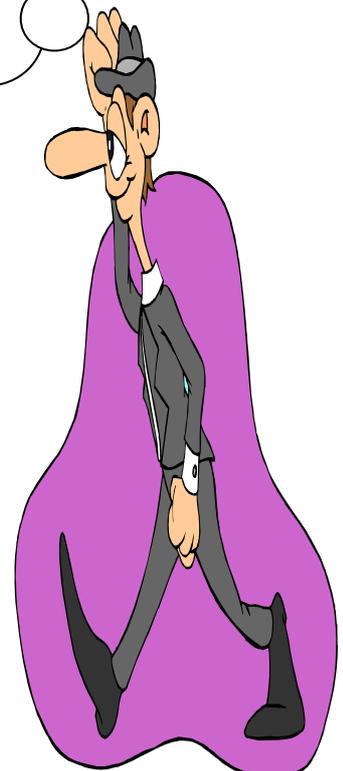


### Frais de déplacement des EDR (EDRA et EMR)

La note du 23/01/2015, prévoit la détermination d'une résidence administrative locale (au 01/09/2015) pour le calcul des frais de ces agents ( CFP le plus proche de leur domicile).

Dans l'intervalle les directions locales peuvent dès à présent déterminer une résidence administrative. SFP 66 a donc demandé l'application immédiate de cette possibilité.

Curieusement, pour une raison qui nous échappe, et alors que la note de 2 pages est très claire, la direction doit étudier le sujet et régularisera la situation à posteriori....



## QUESTIONS DIVERSES

### Constitution du « vivier » EDR

Compte tenu des nouvelles règles de gestion, chaque direction doit constituer un vivier destiné à pourvoir d'éventuelles vacances au sein de l'équipe EDR. Les agents de ce vivier sont affectés sur les vacances EDR avant les agents extérieurs le cas échéant (plus de vacances que d'agents dans le vivier)

Pour les cadres A : pas de candidatures. En conséquence un agent extérieur pourra obtenir un poste en national en cas de vacance en local.

Pour les cadres B : 5 candidatures, 1 agent a renoncé. 2 agents ont été retenus. 2 agents ont été écartés selon des critères qui restent flous, certains choix n'étant pas bons à étaler en CTL.... Bref il s'agit de vrais postes à profil. Si plus de 2 vacances s'ouvrent au sein de l'équipe EDR locale, ce seront des agents de l'extérieur qui seront affectés au détriment d'agents du département non retenus dans le vivier.

Pour les cadres C : 1 agent retenu

Pourquoi s'auto-limiter en matière de candidatures ? Pourquoi refuser l'accès à des agents qui sont motivés pour exercer cette mission ? Et surtout, pourquoi ne pas communiquer sur les candidats ? ? ? ?



### Délais de route lors des formations professionnelles

Depuis plusieurs CTL SFP 66 remet sur le tapis le sujet des récupération des délais de route lors de départs le dimanche et/ou lors de journée « à rallonge »

Depuis plusieurs CTL la direction a donné son accord pour la récupération d'une  $\frac{1}{2}$  journée lors de départs en formation le dimanche

Depuis plusieurs CTL, il est acquis que les heures au delà de 8h de déplacement doivent être créditées à l'agent

Depuis plusieurs CTL, nous réclamons des consignes claires (à défaut de note) aux chefs de service

**Peine perdue si l'accord est conclu tout le monde oublie d'en informer les agents !!!**

**Il nous est apparu normal de laisser la direction le faire**

**Aujourd'hui STOP ! vous êtes désormais informés, réclamez les heures qui vous sont dues auprès de**



Enfin SFP 66 a attiré l'attention de la direction sur les difficultés du SPL à ARGELES et sur la pression qui pèse sur les agents pour l'intégration de l'intercommunalité.